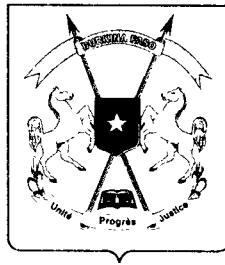


**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DE FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION**

N°2015/00420/MEF/SG/DGCC/OP/DSPF



**OFFICIAL
DOCUMENTS**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 12 FEB 2015

LE MINISTRE

A

Monsieur Jim Yong KIM
Président de la Banque Mondiale
1818, H Street, WASHINGTON DC, 20433 (USA)

Objet: Lettre de politique de développement

Monsieur le Président,

La présente Lettre de politique de développement (LPD) retrace l'évolution récente de la situation économique et sociale du Burkina Faso sur la base des données disponibles à fin octobre 2014 ainsi que les tendances de l'économie en 2014 suite aux échanges avec la mission du Fonds Monétaire International (FMI) en début décembre 2014. Elle aborde aussi la situation de mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et sa matière de performances 2014-2016 validée conjointement par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers le 16 juillet 2013 et les perspectives pour les prochaines années. Elle reflète les défis prioritaires identifiés par le gouvernement de transition au regard du nouveau contexte du Burkina Faso à la suite de la crise sociopolitique d'octobre 2014.

La lettre met également un accent sur les réformes prioritaires du Gouvernement que la Banque mondiale soutient à travers la mise en œuvre du quatrième Crédit d'appui à la Croissance et à la Compétitivité (CCC4).

1. EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE

1. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte relativement difficile par rapport à 2013 expliqué par l'attentisme des investisseurs privés en raison d'une perception d'instabilité sociopolitique et par une baisse du volume des importations. Au cours de l'année 2014, l'activité économique au Burkina Faso a été affectée par la forte baisse des cours internationaux des matières premières (or et coton) ainsi que par les effets de la psychose du risque sanitaire lié à la maladie à virus Ebola dans la région qui ont eu un impact sur le secteur des services. En effet, le report du sommet de l'Union Africaine sur l'emploi à Ouagadougou et celui des manifestations à caractère international telles que le SIAO et le SITHO constitueraient un important manque à gagner pour les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme. Cet environnement, conjugué avec la crise sociopolitique que le pays a traversé au cours du second semestre 2014, a eu un effet sur le niveau de recouvrement des recettes induisant ainsi une contraction des dépenses d'investissement sur ressources propres.

2. Dans ce contexte, le taux de croissance réel du PIB attendu ressortirait autour de 5% en 2014 soit une baisse de 1,6 point de croissance par rapport à 2013 (6,6%). La contribution des secteurs à la croissance du PIB serait de 1,1%, pour le secteur primaire, 0,8% pour le secteur secondaire et 3,1% pour le secteur tertiaire. Le PIB courant s'établirait à 6698,8 milliards de FCFA en 2014 contre 63,5 milliards de FCFA en 2013. Au total, les secteurs primaire et tertiaire seraient les principaux moteurs de cette croissance avec des poids respectifs de 31,2% et 38,3%.

3. Le taux d'inflation annuelle est projeté à -0,5% en 2014 contre 0,5% en 2013. La bonne tenue de la production céréalière pendant la campagne agricole 2013/2014 et la poursuite des mesures gouvernementales contre la vie chère (vente des céréales à prix social dans les zones défavorisées, contrôle des prix des produits de grande consommation, installation de boutiques témoins, etc.) ont contribué à la maîtrise de l'inflation qui s'est maintenue en dessous de la norme communautaire.

4. Le déficit de la balance commerciale se situerait en 2014 à 256,2 milliards de FCFA contre 28,8 milliards de FCFA en 2013 soit une baisse 3,8%. Cette évolution s'expliquerait par une baisse plus importante des importations (-158,5 milliards de FCFA) par rapport à celle des exportations (-85,9 milliards de FCFA). En effet, les importations atteindraient 1485,6 milliards de FCFA en 2014 contre 1644,2 milliards de FCFA en 2013. Quant aux exportations, elles passeraient de 11315,3 milliards de FCFA en 2013 à 1229,4 milliards de FCFA en 2014. Toutefois, le déficit courant de la balance des paiements s'améliorerait en 2014, ressortant à 595,7 milliards de FCFA contre 667,76 milliards de FCFA en 2013.

5. Concernant la situation monétaire du Burkina Faso, à fin octobre 2014, elle a été caractérisée par une diminution de la masse monétaire de 110,8 milliards avec une position nette du gouvernement qui passerait de -132,9 milliards de FCFA en 2013 à -61,7 milliards de FCFA en 2014 et le crédit à l'économie de 975,5 milliards de FCFA en 2013 à 1085,5 milliards de FCFA en 2014. Quant à la situation des avoirs extérieurs nets elle connaîtrait une amélioration comparativement à 2013 en se situant à 1103 milliards de FCFA contre 952,1 milliards de FCFA.

6. Au titre des finances publiques, la performance des régies de recettes serait en deçà des attentes et se situerait à 1070,4 milliards de FCFA contre un objectif de 1238,3 milliards de FCFA attendu à fin décembre 2014, provoquant une accumulation d'instance de paiement accentuée par les événements sociopolitiques que le pays a traversés en octobre 2014. Cette contre-performance serait liée à la baisse du volume des importations de marchandises, l'inefficacité du mode de recouvrement par Avis à Payers Détenteurs (ATD) émis auprès des banques et des particuliers, l'incivisme et la fraude fiscale. A cela, s'ajoutent les difficultés liées à l'application tardive de certaines mesures qui devraient normalement contribuer à l'atteinte des objectifs des recettes de 2014, notamment le système automatisé de dédouanement des véhicules automobiles, le suivi satellitaire des marchandises en transit, l'installation des scanners et le rétablissement de la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP).

7. En ce qui concerne les dons, ils seraient mobilisés à hauteur de 246,5 milliards de FCFA à fin décembre 2014 contre une prévision de 343,7 milliards de FCFA. Cette contre-performance s'expliquerait principalement par le non décaissement de certains appuis budgétaires initialement prévus en 2014.

8. En matière d'exécution des dépenses, on note tout d'abord, la mise en œuvre des conclusions de l'étude sur la réforme des procédures et des responsabilités des acteurs intervenant dans l'exécution des dépenses publiques. A cet effet, les dossiers de dépenses du budget 2014 sont traités conformément aux nouveaux textes (points de contrôle, nomenclature des pièces justificatives, référentiel des délais).

9. De plus, cette réforme a entraîné la réorganisation du système d'information notamment le Circuit Informatisé de la Dépense (CID) en permettant que la liquidation informatique des dépenses au niveau de l'ordonnateur entraîne automatiquement l'émission du mandat de paiement. Aussi, dans le cadre de la poursuite de la réforme de la gestion salariale et administrative du personnel de l'Etat, les négociations gouvernement syndicats ont permis de relire la grille indemnitaire qui a été adoptée en Conseil des ministres en mars 2014.

10. A fin décembre 2014, les dépenses courantes seraient exécutées à hauteur de 854,9 milliards de FCFA essentiellement tirées par les dépenses de personnel suite à la revalorisation des éléments de rémunération salariale et aux effectifs additionnels des agents publics. S'agissant des dépenses d'investissement, elles se situeraient à 549,0 milliards de FCFA à fin décembre 2014 dont 48,0 milliards de FCFA au titre des dépenses d'investissement sur ressources propres.

11. A fin décembre 2014, si les objectifs de recouvrement des recettes se réalisent, le déficit budgétaire (dons y compris), ressortirait à 1,9% du PIB. Il serait financé par des apports extérieurs nets de 127,6 milliards de FCFA, ce qui permettrait à l'Etat de se désengager vis-à-vis de ses créanciers intérieurs à hauteur de 48,7 milliards de FCFA.

2. SITUATION DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DECROISSANCEACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

12. Du dernier rapport annuel de performance issu de la revue SCADD tenue en avril 2014, il ressort que le niveau de réalisation des mesures et de l'atteinte des cibles des indicateurs est globalement satisfaisant avec un taux de réalisation des mesures de 66,67% et un taux d'atteinte des cibles des indicateurs de 63,27.

13. Le Gouvernement a poursuivi au cours de l'année 2014 le processus de promotion des pôles de croissance, des filières, des niches et grappes d'entreprises. La mise en œuvre du projet pilote «Pôle de croissance de Bagré» s'est poursuivie avec l'approche partenariat public-privé retenue pour envoyer un signal fort aux investisseurs potentiels sur les garanties qui entourent le projet. Pour cela une société d'économie mixte a été créée avec un capital d'un milliard détenu à 38% par le secteur privé. Dans le cadre de la poursuite du développement des pôles de croissance, des assises nationales sur le pôle de croissance du Sahel ont été réalisées en vue de permettre une meilleure préparation du projet. Un fonds de préparation a été mis en place pour d'une part, la conduite des études de sauvegardes et des études socioéconomiques nécessaires à une bonne conception du projet et d'autre part, la mise en œuvre d'une stratégie de communication ainsi qu'à l'animation du dispositif de préparation.

14. Aussi, dans le cadre de la recherche d'une croissance pro-pauvre, des actions ont été menées dans le sens de la consolidation des filets sociaux à travers la création d'emplois par le biais des travaux de haute intensité en main d'œuvre (HIMO) et le lancement du projet emploi des jeunes et développement des compétences (PEJDC).

15. Concernant la loi de finances, gestion 2014, il convient de noter que son objectif principal est de favoriser une croissance soutenue sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs et de la mise en œuvre des pôles de croissance. Elle prend également en charge la dimension de croissance inclusive et partagée par la mise en œuvre des mesures sociales visant notamment la création d'emplois et de revenus et l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables.

16. Le budget de l'Etat 2014 a été bâti autour des domaines stratégiques suivants : (i) le renforcement des piliers de la croissance ; (ii) la consolidation des acquis sociaux ; (iii) la promotion de

la gouvernance administrative, locale, économique et du civisme et (iv) le renforcement de la défense du territoire national et de la sécurité intérieure. Pour mettre en œuvre ces objectifs, les efforts de mobilisation des recettes propres se sont poursuivis dans l'optique d'une prise en charge plus accrue des investissements et des transferts au profit des groupes vulnérables.

A. Développement des piliers de la croissance accélérée

17. Après l'élaboration en 2013 d'un programme de projets Partenariat public-privé (PPP), répertoire de projets dont la mise en œuvre contribuerait à la réalisation des objectifs de la SCAD, et l'adoption du décret d'application de la loi n° 020/2013/AN du 23 mai 2013, portant régime juridique du PPP au Burkina Faso, le bilan à mi-parcours en 2014 fait ressortir la réalisation de plusieurs mesures ou actions dont (i) l'adoption du programme de projets Partenariat public-privé (PPP), et (ii) la prise de textes créant les commissions PPP et régissant la sélection des partenaires privés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du PPP au Burkina Faso.

18. Dans le sous-secteur de l'agriculture, des acquis notables, visant à l'accroissement durable et la diversification de l'offre des produits agricoles, ont été obtenus. Ils ont porté sur la facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles, la promotion de la gestion durable de la fertilité des terres agricoles et sur la recherche-développement en matière de productions végétales, en vue de contribuer à l'augmentation de la productivité agricole, tout en assurant la restauration de la fertilité des sols. Ainsi, on note la réalisation et la réhabilitation des aménagements hydro agricoles; la révision des règles d'utilisation de l'eau agricole; le renforcement du dispositif de coordination de la sécurité alimentaire; la construction de magasins de stockage d'intrants agricoles et de produits agro-pastoraux; l'acquisition de tracteurs agricoles et de matériel accessoire; la mise en œuvre de l'opération 100 000 charrues.

19. La production céréalière de la campagne agricole 2014-2015 serait de 4 636 070 tonnes, en baisse de 4,8% par rapport à la campagne 2013-2014. Cette baisse s'expliquerait par l'insécurité difficile de la saison hivernale et un important stock paysan de céréales invendu qui ont conduit à un abandon des cultures céréalières au profit de celles de rente (coton, sésame). Toutefois, les autres cultures vivrières ont connu une progression de 8,1%. Concernant la production de coton elle enregistrerait un niveau de 690 800 tonnes pour la campagne 2014-2015 soit une hausse de 0,2% par rapport à la campagne 2013-2014. Cependant, les prix aux producteurs ont connu une baisse qui se situent à 225 FCFA/kg.

20. S'agissant de la production industrielle de l'or, elle devrait se situer à 36 473,8 kg en 2014 contre 32 958,9 kg en 2013 soit une hausse de 10% contre 7,9% en 2013. Cette évolution s'expliquerait par un accroissement de la production dû à une montée en régime de certaines sociétés minières.

21. Concernant l'énergie, la construction de la troisième tranche de 36 MW de la centrale de Komsilga et d'un poste 90kV/33kVa été achevée, ainsi que l'extension de la centrale de la barre 10kV de Zagtoui. Les travaux d'installation des équipements et les essais ont été achevés et mise en service en juillet 2014.

B. Consolidation du Capital Humain et Promotion de la Protection Sociale

22. En matière de consolidation du capital humain et de promotion de la protection sociale, la mise en œuvre des nombreuses actions ont permis de financer de nombreux microprojets et de former plusieurs jeunes. Concernant l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, les mesures et actions réalisées ont portées sur l'élaboration d'un programme pluriannuel des transports

aux communes pour la réalisation des infrastructures scolaires ; la réduction des disparités dans les acquis scolaires ; l'élaboration d'un guide méthodologique d'élaboration des documents de planification dans le domaine de l'éducation ; la dotation aux élèves de manuels scolaires et de vivres ; la poursuite de la phase pilote de l'enseignement des droits humains au primaire ; la réalisation et l'équipement de nouveaux Collèges d'enseignement général (CEG).

23. Au niveau de la santé et de la nutrition, la couverture des prestations sanitaires et leurs effets se sont améliorés, au regard de la progression de nombreux indicateurs. En matière de protection sociale, la mise en œuvre des mesures et actions a permis de satisfaire les besoins essentiels des populations victimes de crises et de catastrophes et de réduire les effets de la vie chère. En plus de la consommation des filets sociaux, les mesures sociales d'urgence adoptées par le Gouvernement en septembre 2013, et reconduites en avril 2014, ont visé le renforcement de la solidarité nationale, le relèvement du pouvoir d'achat des populations, la lutte contre le chômage et le sous-emploi, notamment des jeunes, et le soutien aux groupes vulnérables.

C. Renforcement de la gouvernance

24. Le renforcement de la gouvernance a concerné ses dimensions économique, politique, administrative et locale. En matière de gouvernance économique, le système de gestion des finances publiques a connu la réalisation de la troisième évaluation selon la méthodologie PEFA. Concernant le domaine de la lutte contre la corruption, le Gouvernement a adopté et soumis au Conseil National de la Transition (CNT) un projet de loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso.

25. Dans le domaine de la gouvernance politique, les mesures et actions réalisées ont porté sur l'opérationnalisation du fonds d'assistance judiciaire ; l'élaboration d'un plan de recrutement du personnel du ministère de la justice ; l'élaboration du Plan d'action prioritaire (PAP) de la Politique nationale de justice (PNJ) ; l'élaboration et à la diffusion du rapport annuel sur la justice ; l'élaboration du budget-programme du ministère de la justice ; la production de l'annuaire et du tableau de bord statistiques 2013 du ministère de la justice ; l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur la corruption à l'endroit des acteurs de la justice et de la société civile ; l'adoption du projet de loi portant protection de l'enfant ; l'adoption des avant-projets de lois organiques sur le Conseil supérieur de la magistrature CSM et du statut de la magistrature ; l'élaboration d'un avant-projet de loi portant réglementation pénitentiaire ; l'introduction des modules de droits humains dans les programmes de formation des élèves enseignants des premières années des Écoles nationales des enseignants du primaire (ENEP) et des élèves encadrants pédagogiques de l'Université de Koudougou (UK).

26. Concernant la gouvernance locale, elle a été marquée par la réalisation de l'évaluation globale de l'exercice des compétences et de la gestion des ressources transférées de l'État aux communes dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire, de la santé et de l'approvisionnement en eau potable, permettant d'avoir une meilleure visibilité de ces transferts et de déterminer les goulots d'étranglement à leur effectivité. La part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales est passée de 4,44% en 2013, pour une cible de 4% à 5,62% en 2014, pour une cible de 5%. Les mesures et actions réalisées ont porté également sur la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation à l'endroit des acteurs locaux de la décentralisation ; la diffusion des bonnes pratiques en matière de décentralisation, la mise à la disposition des collectivités territoriales de personnel de l'État nécessaire à l'exercice des compétences transférées et l'extension de la mise en place des plans d'Organisation des secours (ORSEC) dans les régions et leur appropriation ; l'acquisition de 500 tenues au profit de la police municipale dans la région du Centre.

27. Quant à la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement, elle a été caractérisée par l'adoption de la Politique Nationale du Développement Durable (PNDD), du projet de loi d'orientation sur le développement durable et de l'avant-projet de loi du Stratégie Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT).

2. PERSPECTIVES POUR 2015

28. L'activité économique en 2015 enregistrerait une croissance de 5,0% comme en 2014. Cette performance serait expliquée par l'ensemble des secteurs. L'inflation devrait demeurer dans la limite de la norme communautaire de 3% en se situant à 1,4% sous l'hypothèse d'une bonne pluviométrie, de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère et d'une orientation favorable du prix du baril de pétrole.

29. Le solde des opérations financières de l'Etat afficherait un déficit global base engagement de 287,6 milliards de FCFA en 2015, représentant 4,2% du PIB, expliqué par une révision à la baisse des ambitions de mobilisation des ressources propres.

30. Les échanges extérieurs au titre de l'année 2015 seraient marqués par une amélioration de la balance des transactions courantes qui passerait de -8,9% du PIB en 2014 à -8,6% en 2015. Pour les années 2016 et 2017, le déficit du solde courant devrait s'améliorer et se situer respectivement à -5,4% et -6,3% du PIB. Le solde global ressortirait excédentaire de 57,6 milliards de FCFA en 2015. Toutefois, plusieurs facteurs de risque pourraient entraver la réalisation de ces performances. Il s'agit essentiellement de la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques ; de l'orientation défavorable des cours des matières premières exportées, notamment l'or, le coton et le manganèse ; de la dégradation de la situation sociopolitique ; de la persistance de l'attentisme des investisseurs privés, en raison d'une perception d'instabilité sociopolitique ; de la persistance des effets de la maladie à l'évère Ebola.

31. C'est dans ce contexte que le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) en vue de renforcer la résilience de l'économie aux différents chocs tout en favorisant une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté.

32. La gestion des finances publiques sera caractérisée par un renforcement des acquis enregistrés en matière de mobilisation de ressources intérieures et extérieures ainsi que par l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement aussi bien sur ressources propres que sur ressources extérieures.

33. Dans le cadre de la mobilisation des ressources intérieures, plusieurs actions significatives viseront à consolider et à améliorer les efforts faits en matière de recouvrement des recettes fiscales. Les plus importantes sont la révision du code minier. Ce nouveau code minier a pour but, notamment, d'aligner le système de l'impôt sur l'exploitation minière avec les meilleures pratiques internationales, et le renforcement de la modernisation des administrations fiscale et douanière. Aussi, il doit permettre la mise en place d'un Fonds de développement social au profit des communes où opèrent les sociétés minières.

34. En matière de mobilisation de ressources extérieures, il s'agira de continuer à privilégier la recherche de financements concessionnels tout en n'excluant pas la possibilité pour certains projets à rentabilité très élevée, de recourir à des financements non concessionnels. Aussi, le Gouvernement veillera au suivi des engagements et recommandations pris lors de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la SCADD.

35. En matière d'exécution des dépenses budgétaires, les interventions seront orientées vers des réformes prioritaires en matière de gouvernance et des investissements structurants ayant des effets d'entraînement pour avoir un impact important sur le reste de l'économie. Elles concerneront également la consolidation des acquis sociaux par le renforcement des actions en faveur des couches vulnérables. Ainsi, les projets phares qui maintiendront les investissements à un niveau élevé seront notamment le pôle de croissance de Bagré, le Programme de Développement Intégré de Sanzadeni (PDIS), le renforcement des infrastructures électriques, routières et universitaires, la construction de l'aéroport de Donsin ainsi que le projet d'électrification rurale. Aussi, le Gouvernement envisage de poursuivre la préparation du pôle de croissance du sahel, l'opérationnalisation des dispositifs du Programme National du Secteur Rural (PNSR) et du plan d'actions de la sécurité alimentaire, l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle, le processus d'implantation du budget-programme, l'amélioration du recouvrement des recettes et du cadre réglementaire des marchés publics. Pour rendre les performances macroéconomiques profitables à la population en général et aux ménages vulnérables en particulier, les actions du Gouvernement seront également orientées vers la promotion d'une croissance inclusive et partagée à travers le démarrage effectif des activités de deux projets que sont le Projet emploi des jeunes et développement des compétences, et le Projet filets sociaux.

36. Le Gouvernement reste convaincu qu'avec le soutien de ses partenaires notamment la Banque mondiale à travers la 4^{ème} opération du programme d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC4), la mise en œuvre satisfaisante des réformes politiques en matière de gouvernance, la conduite d'une transition politique apaisée et la réalisation des actions prioritaires de la SCADD contribueront à consolider la stabilité sociale et le cadre macro-économique et à soutenir une croissance économique inclusive, nécessaire pour une réduction significative et durable de la pauvreté au Burkina Faso.

37. Vous renouvelant la gratitude du Gouvernement et du peuple burkinabé, je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean Gustave SANON